

Mise à jour de la liste des localités et autres changements administratifs

La Régie vous informe que **depuis le 1^{er} juin dernier**, la liste des localités a été mise à jour dans la section *Rémunération différente – Liste des localités* de vos manuels de facturation respectifs dans le site Internet de la Régie.

1. Facturation des services rendus

Pour les services rendus jusqu'au 31 mai 2012, vous devez utiliser les **anciens** codes de localité.

Pour les services rendus depuis le 1^{er} juin 2012, vous devez utiliser les **nouveaux** codes de localité.

À NOTER

Pour les professionnels rémunérés à l'acte ou à honoraires forfaitaires qui ont facturé des services **depuis le 1^{er} juin 2012**, le numéro de localité est corrigé automatiquement par la Régie. Toutefois, aucun message n'apparaît sur votre état de compte pour indiquer la modification. **Dès la réception de cette infolettre, nous vous invitons à utiliser les nouveaux codes de localité.**

2. Changements apportés à la liste des localités

Voici les modifications apportées à la liste des localités :

Tableau 1 – Localités dont le nom a été modifiés

Anciens noms de localité	Nouveaux noms de localité	Codes
Saint-Joseph-de-Ham-Sud	Ham-Sud	62618
Pintendre	Lévis	62111
Greenfield Park	Longueuil	65619
Anjou	Montréal	66552
Maple Grove	Beauharnois	67008
Bellecombe	Rouyn-Noranda	68333
La Baie	Saguenay	69410

Tableau 2 – Localités retirées et remplacées par une autre localité

Anciennes localités	Codes	Nouvelles localités	Codes
Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy	62108	Lévis	62111
Lévis	62119	Lévis	62111
Saint-Étienne-de-Lauzon	62116	Lévis	62111
Sainte-Hélène-de-Breakeyville	62114	Lévis	62111
Saint-Jean-Chrysostome (Chutes-de-la-Chaudière)	62112	Lévis	62111
Saint-Romulald (Chutes-de-la-Chaudière)	62125	Lévis	62111
Charny	62126	Lévis	62111
Saint-Rédempteur (Chutes-de-la-Chaudière)	62118	Lévis	62111
Saint-Nicolas	62128	Lévis	62111
Shawinigan-Sud	63234	Shawinigan	64319
Lac-à-la-Tortue	63236	Shawinigan	64319
Saint-Georges	63239	Shawinigan	64319
Grand-Mère	63240	Shawinigan	64319
Saint-Gérard-des-Laurentides	64329	Shawinigan	64319
Saint-Jean-des-Piles	63246	Shawinigan	64319
Lac-Wapizagonke	64390	Shawinigan	64319
Saint-Hubert (Champlain)	65610	Longueuil	65619
Lemoyne	65621	Longueuil	65619
Longueuil	65615	Longueuil	65619
Montréal	66546	Montréal	66552
Saint-Léonard	66551	Montréal	66552
Montréal-Nord	66554	Montréal	66552
Verdun	66501	Montréal	66552
Lasalle	66502	Montréal	66552
Lachine	66506	Montréal	66552
Outremont	66529	Montréal	66552
Saint-Laurent	66534	Montréal	66552
Pierrefonds	66542	Montréal	66552
Sainte-Geneviève	66541	Montréal	66552
Roxboro	66539	Montréal	66552
L'Île-Bizard	66544	Montréal	66552
Beauharnois	67006	Beauharnois	67008
Melocheville	67009	Beauharnois	67008

Anciennes localités	Codes	Nouvelles localités	Codes
Rouyn-Noranda	68338	Rouyn-Noranda	68333
Rollet	68327	Rouyn-Noranda	68333
Cloutier	68325	Rouyn-Noranda	68333
Montbeillard	68339	Rouyn-Noranda	68333
Arntfeild	68340	Rouyn-Noranda	68333
Evain	68337	Rouyn-Noranda	68333
Mcwatters	68323	Rouyn-Noranda	68333
Cadillac	68407	Rouyn-Noranda	68333
Mont-Brun	68437	Rouyn-Noranda	68333
Clericy	68435	Rouyn-Noranda	68333
D'Alembert	68440	Rouyn-Noranda	68333
Destor	68443	Rouyn-Noranda	68333
Rapides-des-Cèdres	68391	Rouyn-Noranda	68333
Lac-Surimau	68487	Rouyn-Noranda	68333
Lac-Montanier	68494	Rouyn-Noranda	68333
Chicoutimi	69420	Saguenay	69410
Laterrière	69413	Saguenay	69410
Tremblay	69439	Saguenay	69410
Shipshaw	69447	Saguenay	69410
Jonquière	69425	Saguenay	69410
Lac-Kénogami	69416	Saguenay	69410

3. Autres changements administratifs

- **Message explicatif modifié**

433 : Certains renseignements des pièces justificatives sont manquants, illisibles ou incomplets.

- **Instruction de facturation modifiée**

Dans les infolettres n^{os} 050 du 22 mai 2012 et 051 du 23 mai 2012, nous vous informions de l'ajout du paragraphe f) à l'onglet *Rédaction de la demande paiement*, Section 4.2.1.4 (médecins omnipraticiens) et 3.2.1.4 (médecins spécialistes) de votre manuel de facturation.

Veillez prendre note de l'ajout suivant :

- inscrire la lettre « D » dans la case *C.S.*

- **Nouveau message explicatif (médecins omnipraticiens seulement)**

879 : Vous ne rencontrez pas le nombre de patients requis dans la journée pour réclamer la compensation pour les frais de cabinet.

- **Nouvel avis administratif (médecins omnipraticiens seulement)**

Sous le code d'acte **98012** à la page B-22 du manuel de facturation

AVIS: *Veillez inscrire la lettre « D » dans la case C.S. de la demande de paiement si la personne faisant l'objet de cette ordonnance ne peut présenter une carte d'assurance maladie valide à la date du service.*